SYNDICAT MIXTE INONDATIONS, AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'EAU MARALPIN
SMIAGE

Monsieur Anthony SALOMONE
Maire
Mairie d'Aiglun
9 place de la mairie
06910 AIGLUN

Nice, le - 3 SEP. 2026

Monsieur le Maire,

Soucieux de préserver au mieux nos ressources et celles des générations futures, le SMIAGE Maralpin mène depuis 2022 l'**Etude Ressource Stratégique (ERS) des massifs calcaires Cheiron, Mons Audibergue et Tourette Chiers**.

Cette étude répond aux obligations du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) orientation fondamentale 5E01, dans laquelle il est demandé de cartographier et caractériser des **zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future**.

Le périmètre d'étude est vaste, environ 600 km^2, 6 cours d'eaux de l'Estéron à la Siagne et concerne le territoire de 5 EPCI, 7 Régies ou syndicats d'eau potable et 67 communes.

L'étude s'est déroulée en quatre phases :
1) état des lieux, bilan du fonctionnement hydrogéologique des différentes unités, en lien avec les eaux de surface,
2) investigations complémentaires,
3) caractérisation des zones, bilan en terme de potentialité, qualité, vulnérabilité et risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et de l'occupation des sols,
4) proposition de dispositions de protection et d'actions à engager pour la préservation des ressources identifiées.

Le SMIAGE a souhaité cette démarche partagée et transparente : lors de ces quatre années de travail plusieurs réunions se sont tenues avec vous ou vos équipes pour expliciter la démarche, les résultats et les enjeux mis en exergue à chaque étape.

Comme cela a été démontré lors de la première phase de l'étude, les ressources karstiques concernées sont indispensables à l'alimentation en eau potable d'une part importante de la population. Si la ressource présente une bonne qualité, elle demeure toutefois particulièrement vulnérable.

Ces massifs se distinguent par ailleurs par leur grande valeur écologique, tant en termes de biodiversité que de qualité paysagère, et abritent de nombreux milieux naturels remarquables.

Réglementairement, l'exploitation de ces ressources stratégiques donne la priorité à l'usage eau potable. Néanmoins, tout au long de la démarche, mes services ont pris en compte l'ensemble des spécificités existantes essentielles à l'équilibre et à la vie des territoires.

L'étude a permis de caractériser 11 zones de sauvegarde : 9 Zones de Sauvegarde Exploitées **(ZSE)** qui participent actuellement à la production d'eau potable et 2 Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement **(ZSNEA)**, ressources potentielles à préserver pour une utilisation future.

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 - 06204 Nice cedex 3
AC / MM / 2026-85 - 04.89.08.96.41 - a.chartier@smiage.fr

Concernant ces ZNSEA, il est impératif d'anticiper dès aujourd'hui afin de préserver durablement ces ressources stratégiques, avec un objectif d'exploitation raisonnée, sans augmentation des prélèvements et reposant sur des suivis préalables approfondis et inscrits dans la durée.

Les cartographies établies sont basées sur les données géologiques et hydrogéologiques acquises tout au long de l'étude ; les zones sont les suivantes :

-ZSE des sources de Vence à Gattières,
-ZSE de la source du Foulon,
-ZSE des sources de la Gravière,
-ZSE des sources de Gréolières et du Végay,
-ZSE des sources des Bouisses et des Termes,
-ZSE des sources de la Pare et de la Siagne,
-ZSE des sources de Bramafan et des Fontaniers,
-ZSE de la Foux de St-Cézaire,
-ZSE de la Foux de Grasse,
-ZSNEA des émergences des Fontaniers,
-ZSNEA des émergences du Figueret.

Dans les rapports de phases 3 et 4, les pressions actuelles sur la ressource en eau souterraine ont été identifiées puis les actions susceptibles de contribuer à une protection sur le long terme sont proposées.

Lors de la dernière réunion de l'étude qui s'est tenue le 12 février 2026, plusieurs participants avaient souhaité une prolongation de l'étude pour laisser aux nouvelles équipes municipales le temps de prendre connaissance des documents.

Un Porter à Connaissance (PAC) sera ensuite établi par les services de l'Etat, reprenant les périmètres des zones en faisant référence à l'étude et aux recommandations techniques.

Vous trouverez, en document annexe, les liens pour télécharger les divers documents transmis précédemment (les rapports des quatre phases d'étude, les différentes cartographies et deux plaquettes d'information).

Ainsi, je reviens vers vous aujourd'hui afin de m'assurer que vous disposez bien de l'ensemble des informations. Les services du SMIAGE se tiennent à votre disposition pour toute précision ou explication complémentaire.

Pour cela vous pouvez contacter Anne-Laure THAON, responsable du Pôle ressource en eau au 06.50.19.23.62 ou al.thaon@smiage.fr

Je vous saurai grès de me faire part de vos remarques avant le 7 octobre 2026.

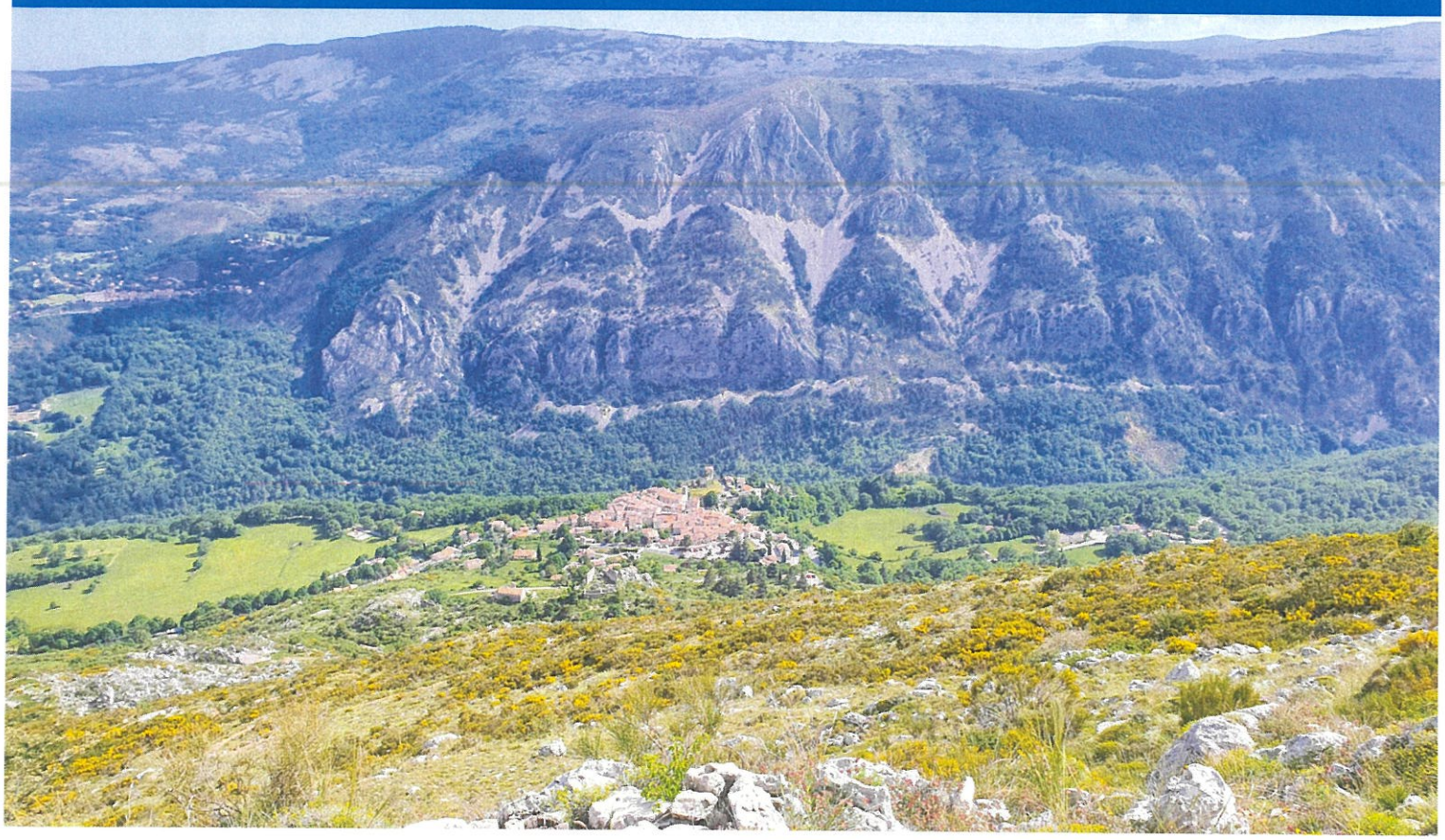
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement.

Charles Ange GINESY
Président

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 - 06204 Nice cedex 3
AC / MM / 2026-85 - 04.89.08.96.41 - a.chartier@smiage.fr

Les ressources stratégiques en eau du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers



PRÉSERVER

les ressources en eau souterraine des aquifères karstiques jurassiques du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers pour l'alimentation en eau potable des populations

PRÉPARER

l'avenir en conciliant l'urbanisme, l'évolution socio-économique et les besoins en eau

ANTICIPER

les évolutions de la ressource en eau et les impacts sur la qualité actuelle et future de l'eau potable

DÉCIDER

avec l'ensemble des acteurs du territoire

Avec la participation financière de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Pourquoi préserver les eaux souterraines des massifs karstiques des calcaires jurassiques du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers ?

Des ressources très exploitées aujourd'hui
Environ 50 millions m^3 par an prélevés pour un besoin global de 100 millions de m^3 par an toutes ressources confondues sur le territoire.

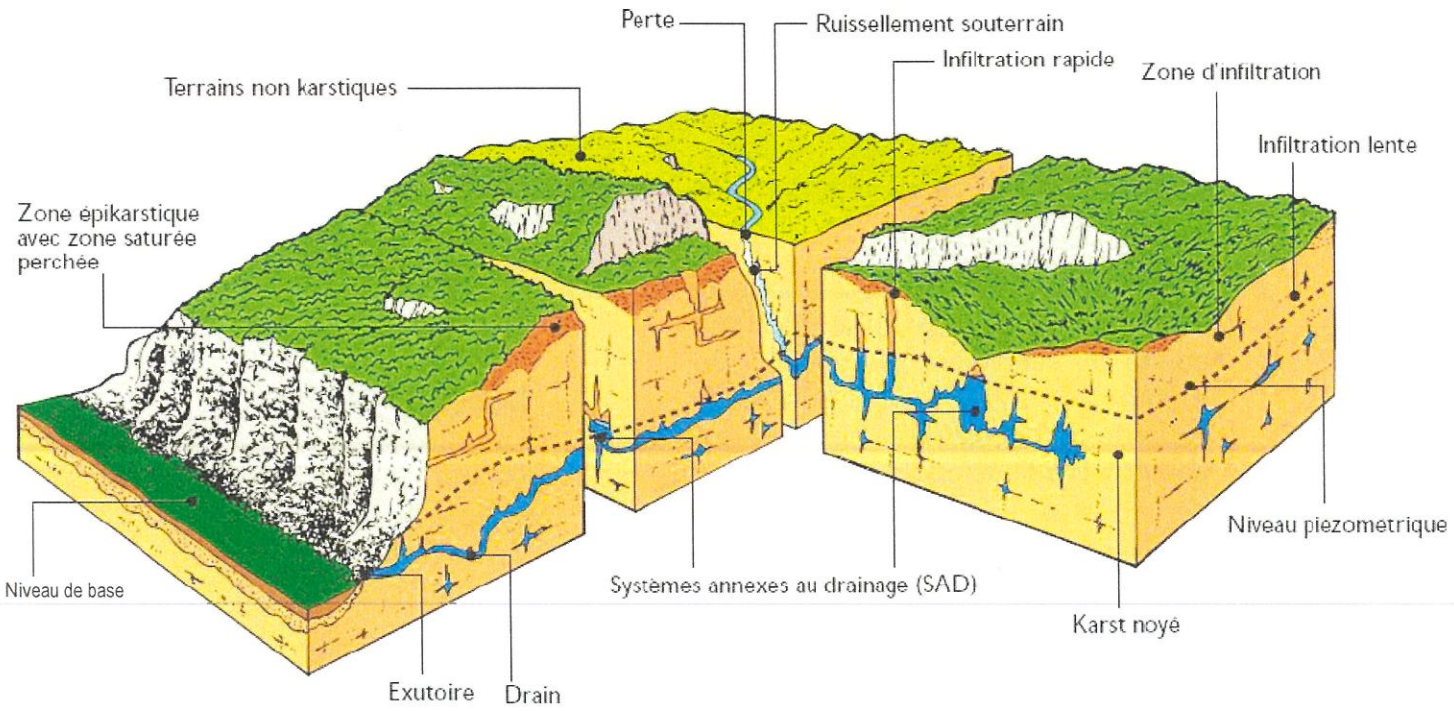
Des eaux globalement de bonne qualité, aptes à la production d'eau potable.

61 communes déjà alimentées par ces ressources.

Des pressions rares et localisées sur la qualité de la ressource

Des **nappes très vulnérables** aux éventuelles pressions.

Des eaux souterraines qui bénéficient massivement au soutien d'étiage des principaux cours d'eau de l'Ouest du Département (Siagne, Loup, Cagne, Bouyon, Estéron et Artuby).



C'est quoi un aquifère karstique ?

Un aquifère karstique est constitué de roche suffisamment perméable pour accueillir une nappe. L'aquifère est le "contenant", la nappe le "contenu". Le karst est un type d'aquifère caractérisé par un réseau de fissures élargies par « dissolution » (érosion chimique, érosion mécanique des vides) et dans lesquelles l'eau s'infiltre.

Ces aquifères karstiques forment l'ossature des massifs du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers.

Les Zones de Sauvegarde (ZS) délimitées sur les massifs du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers ?

Pour **protéger durablement** les ressources en eau souterraine et garantir l'alimentation en eau potable actuelle et futur de l'ouest du département des Alpes-Maritimes.

2 types de zones de sauvegarde

Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE)

Les ZSE protègent les captages en eau potable existants sur le territoire.

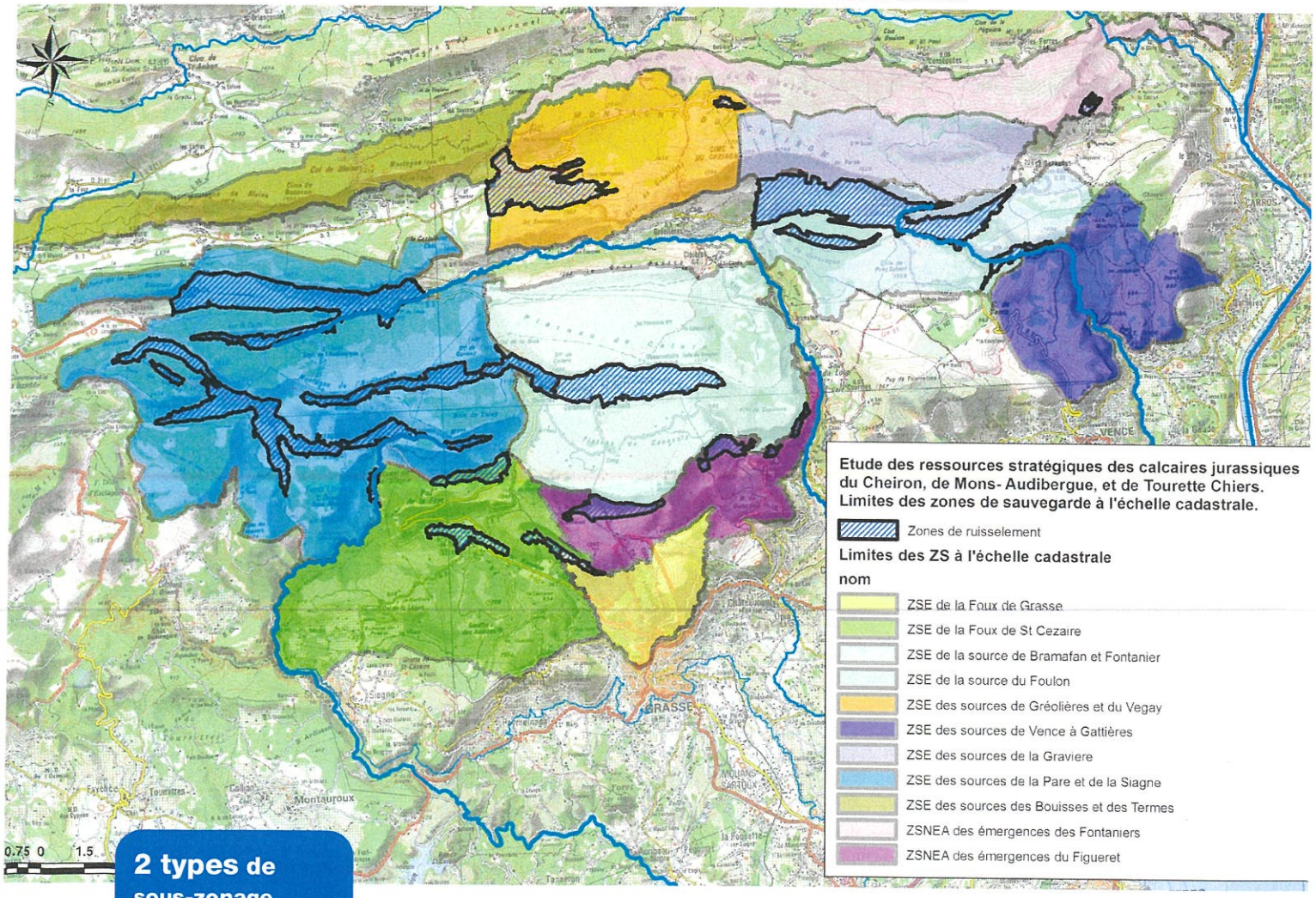
Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA)

Les ZSNEA protègent l'alimentation en eau potable future.

Les ZSE et ZSNEA seront inscrites dans un Porter à Connaissance (PAC) de l'État puis seront cartographiées dans le SDAGE* actuel opposable au SCOT et PLU/PLUi.

Les documents d'urbanisme devront alors prendre en compte les zones de sauvegarde pour être compatibles avec le SDAGE.

* SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



2 types de sous-zonage applicables dans les ZSE et ZSNEA

- **Les zones d'infiltration.** La roche est nue, **très vulnérable** à toute infiltration. La protection doit être forte.
- **Les zones de ruissellement**. La roche est recouverte par une formation peu perméable qui va favoriser le ruissellement. La protection est adaptée, plus faible.

Mise en œuvre

Un engagement de non dégradation des eaux souterraines

2026

- **Inscription des ZS dans le SDAGE**
- **Porter à Connaissance**

2030

- **Mise en compatibilité des ZS avec les SCoT, les PLU/PLUi et les deux SAGE**
- **Actions de réduction des pressions identifiées**

2040

- **Actions de communication et de sensibilisation**



Les zones de sauvegarde : Quelle traduction pour le territoire ?

PASTORALISME : interdire la stabulation dans les périmètres de protection rapprochée.

Actions de réduction des risques de pollution

REJETS des STATIONS d'ÉPURATION : optimiser les processus de collecte et de traitement des eaux usées.

LIMITER l'ÉTALEMENT URBAIN : dans les zones d'infiltration, pratiquer une extension urbaine limitée et raisonnée.

ROUTES TRÈS FRÉQUENTÉES (> 10 000 véhicules par jour).

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Etre vigilant sur des pressions localisées en mettant en place des mesures spécifiques pour éviter la dégradation de la qualité des eaux souterraines

ÉPANDAGE des BOUES

EXPLOITATIONS des CARRIÈRES

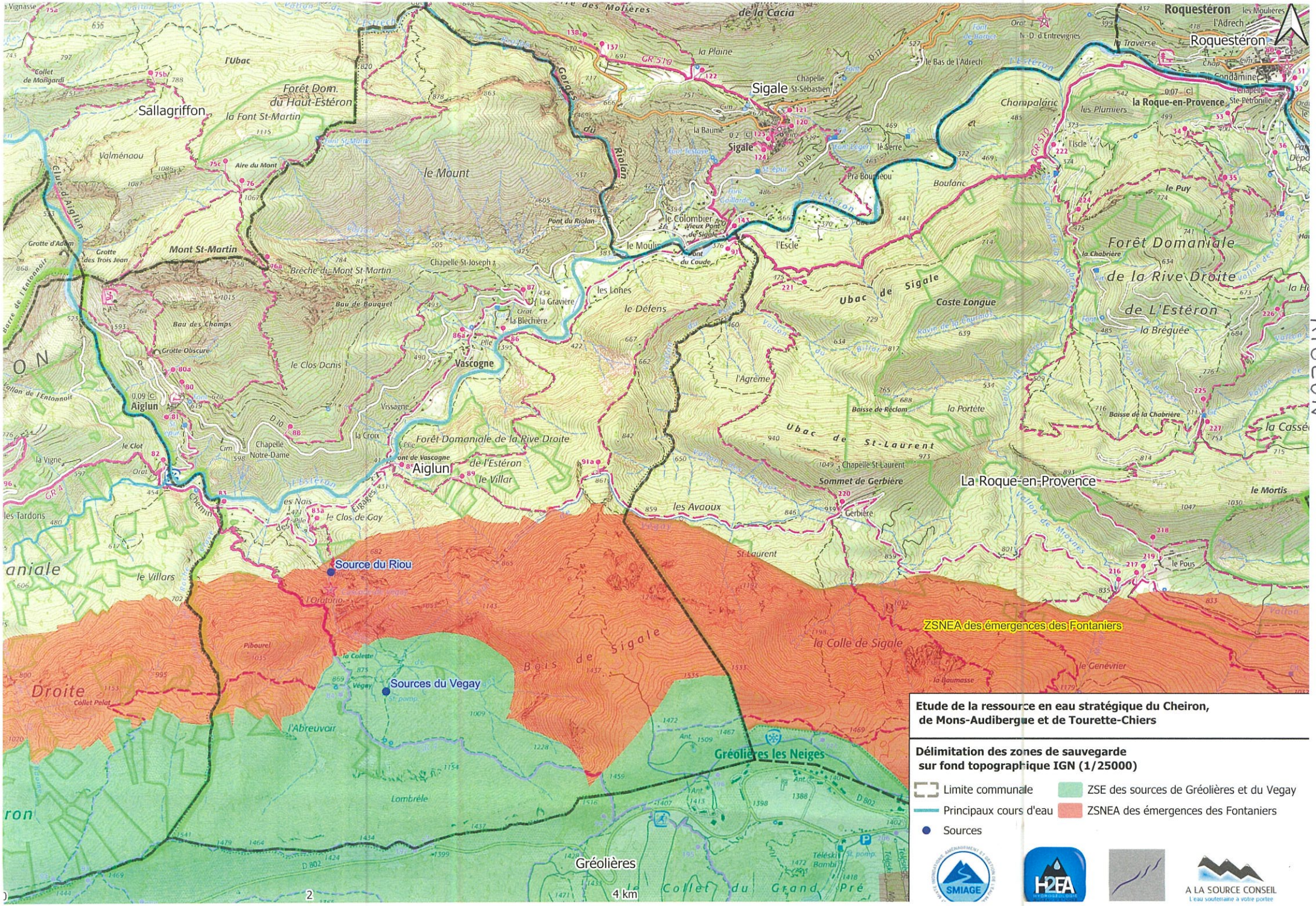
EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Cette démarche est portée par le SMIAGE en partenariat avec un comité de pilotage composé des services de l'État et associés, des gestionnaires de l'eau, de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre d'agriculture.
Avec l'appui du groupement de bureaux d'études :

HYDROFIS — H2EA — A LA SOURCE CONSEIL

Aide à la conception et à la réalisation de la plaquette - 05/2026

AUTREMENT DIT


Roquestéron
Roquestéron
Sigale
Sallagriffon
la Roque-en-Provence
Aiglun
Vascogne
Aiglun
La Roque-en-Provence
Source du Riou
Sources du Vegay
Gréolières les Neiges
Gréolières
ZSNEA des émergences des Fontaniers
Etude de la ressource en eau stratégique du Cheiron, de Mons-Audibergue et de Tourette-Chiers
Délimitation des zones de sauvegarde sur fond topographique IGN (1/25000)
Limite communale
Principaux cours d'eau
Sources
ZSE des sources de Gréolières et du Vegay
ZSNEA des émergences des Fontaniers
SMIAGE
H2EA
A LA SOURCE CONSEIL
L'eau souterraine à votre portée
2
4 km